Profilage social et judiciarisation

Portrait de la situation dans l'espace public montréalais

Document produit par le

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal - RAPSIM

Juin 2011

Sommaire

Introduction **5**

Faits saillants **7**

Un bref portrait des années 2000 **9**

Les résultats de l'enquête du RAPSIM **13**
- Éléments de méthodologie
- Quelques chiffres bruts

Les personnes itinérantes dans l'espace public **15**

Les interpellations policières 16
- Contraventions

Les abus policiers 18
- Rapport d'abus et de discrimination (RADIS)
- Déontologie policière

Dans le métro 20

Le profilage social **23**

La situation judiciaire des personnes itinérantes **25**
- Données de la Clinique Droits Devant
- Perception du milieu communautaire

La situation quartier par quartier à Montréal **27**
- Le centre-ville
- Hochelaga-Maisonneuve
- Le Plateau Mont-Royal
- Les autres quartiers

Conclusions **31**
- Remerciements
- Recommandations

Bibliographie **33**

Annexes **34**
1) Formulaire *Portrait de la situation dans l'espace public et de la judiciarisation*
2) Organismes ayant répondu au formulaire *Portrait de la situation dans l'espace public et de la judiciarisation*
3) *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : Un profilage social*, recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
4) Lettre ouverte au *Devoir,* Profilage social : Ce qu'il reste à faire pour aider Phil.

Introduction

« Ces personnes en situation d'itinérance sont des citoyens qui, du fait tant de leur vulnérabilité que de la rareté des services, se trouvent dans l'incapacité de défendre leurs droits les plus précieux : la liberté et la dignité. »

Barreau du Québec, 2008

Une telle enquête, fondée sur les perceptions des intervenantEs du milieu communautaire montréalais en itinérance au sujet du profilage social, s'est avérée nécessaire étant donné de multiples circonstances. Malgré son caractère non-scientifique et nouveau, répondons d'entrée de jeu à la question cruciale : non, tout ne va pas si bien ! Le pouls du terrain, au centre-ville de Montréal comme dans les quartiers avoisinants, demeure semblable sur la persistance de heurts dans l'espace public. Aussi, si la remise de contraventions a diminué, cela ne veut pas dire qu'on ne brandit plus la menace de l'application de la règlementation, qu'il n'y a pas de situation d'abus ni que le sentiment d'injustice n'est plus omniprésent.

On ne peut pas dire que rien n'a été fait pour enrayer la situation et viser une meilleure cohabitation. En effet, plusieurs personnes et institutions se sont activées pour attaquer de front le problème. On peut souligner le changement de discours, certes moins stigmatisant, à la tête du SPVM ou encore les initiatives à la cour municipale pour sortir au cas par cas (mais tout de même) le plus grand nombre du système judiciaire. La question est maintenant de savoir ce qu'il reste à faire, ce qu'il reste à documenter. Ou encore, pourquoi le citoyen d'aujourd'hui est-il appelé à user davantage du terme « profilage social » ? Un début de réponse pourrait provenir d'organisations comme la Commission des droits de la personne (CDPDJQ) qui a commencé à l'utiliser, entraînant avec sa démarche un véritable changement de paradigme. Le profilage social doit être entendu au sens de ces pratiques discriminatoires qui ciblent plus particulièrement les personnes en situation de pauvreté présentant des caractéristiques visibles ou, plus globalement, par la discrimination fondée sur la condition sociale que l'on retrouve dans la charte québécoise des droits et libertés. Dès lors, le profilage discriminatoire consacre plus que jamais le droit dans la manière d'aborder l'occupation de l'espace public.

Une démarche citoyenne pour réintégrer une citoyenneté perdue

Ce n'est pas d'hier que le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) se préoccupe de la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance et de la discrimination dont elles font l'objet. Le double objectif consiste à démontrer la situation en vue de la changer globalement (Opération Droits Devant) et d'accompagner sur une base individuelle ses victimes (Clinique Droits Devant) pour les sortir d'un système dans lequel elles n'auraient, pour la plupart, jamais dû entrer. Le 10 novembre 2009, la Commission des droits de

la personne (CDPDJQ) a publié un rapport sur le profilage social, confirmant ainsi le travail de démonstration des milieux de la pratique communautaire et de la recherche. On y affirmait que la Ville de Montréal et son Service de police s'adonnent à des pratiques de profilage social systématique et systémique. Les recommandations solides visaient large : directives et orientations policières, réglementation, emprisonnement pour non-paiement d'amendes, manquements aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC).

Un peu plus d'un an plus tard, les autorités municipales assurent que la situation a changé, que la répression est moins importante, que des solutions de rechange ont été trouvées et que (comme toujours) « le profilage social, c'est tolérance zéro ». Bien sûr, l'utilisation de la contravention pour des infractions liées à des motifs plutôt originaux et presqu'uniquement reprochées aux personnes plus marginales est moins fréquente. Doit-on pour autant sonner ainsi le glas du profilage social ? L'harmonie dans la rue comme dans les chaumières est-elle revenue, tout comme le calme dans les rues? Nous nous sommes dit qu'il pouvait être une bonne idée de tenter de vérifier ces hypothèses, d'autant plus que le sentiment général des intervenantEs du milieu n'est pas tant à l'apaisement de la détresse et de la judiciarisation.

Les premiers jalons d'un portrait

Dans cet ouvrage, vous retrouverez donc les premières observations et l'analyse d'éléments plus récents qui concernent la situation dans l'espace public, à commencer par les résultats d'une enquête menée auprès d'une quarantaine d'organismes communautaires de Montréal. Aussi, le but avoué derrière les premiers balbutiements de cette démarche tendent vers la mise en place d'un véritable observatoire de l'espace public porté entre autres par le milieu de la recherche et visant à rapporter des exactions, des exemples d'articulations du profilage social de même que des solutions pour un Montréal plus inclusif et respectueux.

L'essentiel du document se consacre aux différentes caractéristiques, statistiques et actions ayant fait l'objet de questions pour l'enquête du RAPSIM auprès des organismes intervenant directement auprès des personnes itinérantes : profilage social, interpellations policières, contraventions, abus policiers, situation judiciaire, situation des organismes communautaires, etc. Cette analyse est précédée d'un petit retour historique des douze dernières années et suivie d'un état de situation générale de différents quartiers de la ville. Nous complétons le document avec quelques perspectives et recommandations en vue de rendre plus permanent cet exercice de portrait de la situation dans l'espace public.

Sources principales

Les données récentes présentées dans ce rapport découlent surtout d'une enquête réalisée au début 2011 par le RAPSIM et intitulée *Portrait de la situation dans l'espace public et de la judiciarisation*. Nous nous sommes aussi servis de données récentes produites par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et la Clinique Droits Devant du RAPSIM. Les citations sont tirées d'un rapport sur le profilage social de la Commission des droits de la personne (CDPDJQ), d'un mémoire du Barreau du Québec, d'une lettre ouverte du RAPSIM ainsi que du rapport de la Commission parlementaire de 2008-09. Toutes les références sont disponibles à la fin du présent document.

Faits saillants

De notre enquête menée auprès d'une quarantaine d'organismes du milieu communautaire en itinérance à Montréal, voici les grandes lignes de la perception des intervenantEs face à la situation actuelle :

- **Les pratiques de profilage social sont bien présentes dans l'espace public** et les exemples ne manquent pas pour en témoigner ;
- **60% des intervenantEs estiment que la situation dans l'espace public** et les rapports qu'entretiennent les personnes en situation d'itinérance (avec les policiers, résidentEs, commerçantEs et autres) **ne se sont pas améliorés** depuis cinq ans (47% *pas vraiment* et 13% *pas du tout*) ;
- **56% d'entre eux/elles considèrent que les rapports des personnes itinérantes avec les policiers sont *mauvais*** ;
- **85% qualifient de *mauvaise*** (63%) **ou de *faible*** (22%) **la situation judiciaire** des personnes en situation d'itinérance ;
- De nombreux exemples viennent témoigner d'une **situation préoccupante dans le métro** et 78% des intervenantEs disent avoir entendu des informations sur les rapports des personnes itinérantes avec des agentEs assurant la sécurité (STM, SPVM).
- **On salue à de nombreuses reprises les efforts et initiatives réalisées en vue d'atténuer les heurts et la situation judiciaire**, tant du côté du milieu communautaire, du SPVM que des institutions.
- **Une tendance générale à la baisse de la remise de contraventions semble se dessiner,** mais 61% des intervenantEs affirment entendre encore souvent parler de contraventions (52% *fréquemment* et 9% *tout le temps*) ;
- **Selon les indicateurs et les commentaires formulés, les abus policiers seraient encore fréquents dans l'espace public**, pas en baisse ;
- La tendance selon laquelle il y a des **déplacements des populations et une forte pression sur les quartiers avoisinants** le centre-ville se confirme clairement.

Un bref portrait des années 2000

« Les personnes en situation d'itinérance ont des droits fondamentaux inaliénables. Leur reconnaissance en qualité de citoyen à part entière constitue une priorité absolue. Toutefois, si la condition minimale pour qu'elles puissent exercer leur citoyenneté est, avant tout, d'avoir accès à l'espace public comme leurs concitoyens, cette exigence est loin d'être satisfaite. »

Rapport de la Commission parlementaire sur l'itinérance, 2009

Voici un rappel d'événements caractéristiques de la décennie 2000 dans laquelle s'est beaucoup développée la réflexion sur le profilage social des personnes et les actions du milieu de l'itinérance montréalais pour y faire face.

2000-2003 La démystification

Le rapport tendu entre policiers et personnes itinérantes n'est pas nouveau. Toutefois, on est loin de se rendre compte à quel point les choix politiques et la mise en place de la Police de quartier en 1996 auront à ce point des impacts sur les personnes. Progressivement s'installe une culture de la plainte, de l'insécurité que motivent notamment ces initiatives. Ce qu'on appellera plus tard la fermeture de l'espace public s'amorce, avec son lot de places publiques qui changent de statut pour devenir parcs ou d'autres transformations semblables (Carrés Saint-Louis et Berri, Place Pasteur, etc.). Le nerf de la guerre passe surtout par une remise plus importante de contraventions puisque le changement de statut permet un meilleur contrôle des lieux avec plus de règlements pour intervenir : fermeture la nuit, occupation du mobiliser urbain, etc. Dès lors, l'intervention communautaire connaît de nouvelles pratiques que chacunE adapte à sa manière : visite à la cour municipale, accompagnement à la cour, collecte de contraventions risquant de se retrouver à la poubelle, etc.

2003-2005 La documentation

Au RAPSIM, il y a un bon moment qu'une personne est affectée à la problématique de judiciarisation. Mais c'est en 2003 que sera créée, avec la Table de concertation jeunesse-itinérance du centre-ville (TCJICV), une pratique de défense de droits, l'Opération Droits Devant, qui aura d'abord pour tâche de mettre en commun et d'élargir les connaissances et pratiques développées déjà dans certaines ressources (accompagnement à la cour, collecte des contraventions, etc.). On offrira aussi des formations sur les recours et des bases judicaires pour tenter de faire des intervenantEs, des juristes en herbe. Une première collecte de contraventions, combinées à celles amassées depuis 2000 par le Refuge des Jeunes de Montréal, vient confirmer certaines craintes : les 700 contraventions révèlent que plus de 60% des cas concernent des gestes qui

sont reliés à l'occupation de l'espace public, les métiers de rue et des infractions qu'on ne reprocherait pas à l'ensemble de la population. Le caractère discriminatoire transpirant de l'exercice, le RAPSIM et la TCJICV ne vont pas tarder à frapper à la porte de la Commission des droits de la personne (CDPDJQ) en 2004. La réponse s'articule, dans un premier temps, par une tentative de réconciliation générale entre le milieu de l'itinérance, le SPVM et la Ville de Montréal. De son côté, une chercheure de l'Université de Montréal, Céline Bellot, publie une étude en 2005 sur près de 22 700 contraventions et des résultats accablants pour nos autorités : le nombre de contraventions quadruple en 10 ans (de 1994 à 2003) ; les personnes finissent en prison pour payer leurs contraventions dans le ¾ des cas où elles en reçoivent ; plusieurs cas de surjudiciarisation avec de lourdes dettes judiciaires sont rapportés ; un réel emballement du système pénal est manifeste. L'étude confirme de manière scientifique les allégations tenues par les organismes et vient appuyer les activités de sensibilisation à venir qui consisteront notamment à remettre des contraventions symboliques à la population dans la rue.

2005-2008 **Un début de réponse aux questions**

Les milieux de l'itinérance et de la recherche (dont la juriste Marie-Ève Sylvestre) multiplient les conférences, les rencontres de pressions politiques, les actions de sensibilisation et sorties publiques. En parallèle, débute à la CDPDJQ un processus de discussion, un groupe de travail tripartite réunissant aussi le RAPSIM et la Ville de Montréal. En avril 2006, un an après le début des travaux, la CDPDJQ identifie cinq axes de travail : réglementation, médiation sociale, situation judiciaire, situation dans le métro et formation. Les travaux mèneront à des résultats mitigés, bien que le lieu lui-même en aura été un de dialogue somme toute constructif. Le discours et des directives policières commencent à changer, mais contrebalancés par d'autres reculs. Dans une nouvelle étude et 2007, Bellot constate une baisse globale de 11%, mais une hausse du double de la remise de contraventions dans le métro. Par ailleurs, alors que le recours aux règlements municipaux doit diminuer, le maire de l'arrondissement Ville-Marie, Benoît Labonté, met en application deux règlements municipaux discriminatoires concernant les parcs.

CLINIQUE DROITS DEVANT

Parmi les aspects positifs, il convient de noter la mise en place de mesures permettant d'aider directement les personnes. La Clinique Droits Devant, service d'accompagnement et de formation dans l'appareil judiciaire, ouvre ses portes en novembre 2006. Progressivement, viendra s'ajouter des projets de procureur et percepteurs désignés à la cour municipale, de même qu'avec le YMCA pour la prise de travaux compensatoires. Dès lors, l'intervention directe pour sortir les personnes une à une du système judiciaire et empêcher l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes prendra une part importante de l'action face à la judiciarisation. Le milieu continuera de marteler la nécessité de changement à la réglementation et d'une intervention sur son caractère discriminatoire, notamment auprès de la Commission des droits de la personne. Ce n'est qu'à la fin de 2008 qu'on entendra le vocable

Festival d'expression de la rue, août 2008

« profilage social » pour la première fois, prononcé par son président, Me Gaétan Cousineau, lors de la Commission parlementaire sur l'itinérance. Lors des mêmes audiences, le Barreau du Québec attaquera aussi d'emblée les pratiques répressives, se permettant même de recommander une radiation d'envergure de contraventions dans les banques de données de la cour municipale.

2009-2011 La confirmation

L'année 2009 constitue l'année des rapports. D'abord, le rapport de la Commission parlementaire sur l'itinérance déposé au début novembre vient reprendre l'idée de la mise sur pied d'une Politique globale en itinérance et, concernant la judiciarisation, est exigeant pour nos autorités. Autant le portrait s'avèrera fidèle à la situation, autant les mesures proposées à tous les niveaux sont d'intérêt. Une semaine plus tard, c'est au tour du rapport de la Commission des droits de la personne, « La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : Un profilage social », qui sera suivi de près par le Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013. D'ailleurs, si on dresse un bon topo de la situation dans ce Plan d'action, les faibles mesures proposées sont loin de la vision structurelle nécessaire pour faire face au problème. Enfin, les rapports s'accentuent avec le Barreau du Québec, qui fera vivre son mémoire déposé à la Commission parlementaire, notamment dans les médias.

Les autorités municipales avaient certes commencé à bouger avant l'arrivée de l'avis de la CDPDJQ. Néanmoins, l'onde de choc provoquée par l'arrivée même du rapport et son constat accablant concernant l'existence d'un profilage social systémique ont pu avoir pour effet de braquer l'administration municipale, sinon de la faire réfléchir davantage. Un an après la sortie du rapport – un autre qui aura déjà beaucoup vécu et circulé - le RAPSIM constatait qu'il restait encore beaucoup à faire, dont plusieurs mesures d'importance pour faire face aux pratiques de profilage social et continuer de voir circuler le terme lui-même dans l'espace public. Un grand nombre des recommandations du rapport réparties en quatre blocs (répression policière, réglementation, emprisonnement et d'autres de nature sociale et plus globales du phénomène de l'itinérance ; voir à l'annexe 3) n'ont pas encore fait l'objet de mesures concrètes et ayant pour but de diminuer le profilage lui-même. Les autorités affirment qu'il reste encore à faire, mais qu'« on est sur la bonne voie » et que la situation semble bien différente de celle dont parle le rapport de la CDPDJQ. C'est la raison pour laquelle nous tentons aujourd'hui de brosser à nouveau le portrait de la situation, de systématiser la collecte d'informations et d'observer l'espace public comme il se doit, avec des yeux bien ouverts.

Tournée en autobus – un arrêt devant la CDPDJQ, mai 2010

Les résultats de l'enquête du RAPSIM

« [La situation de profilage social] consiste à évincer toutes les personnes marginalisées itinérantes de l'espace public pour que Montréal renvoie une image positive et sécuritaire pour toutes les autres personnes qui y vivent. »

Tiré du formulaire d'un organisme du centre-ville

Le récit des années 2000 que nous venons de résumer a montré l'importance de bien documenter la situation sur le terrain. Plus d'un an après la sortie du rapport de la Commission des droits de la personne et devant la continuité d'une apparente contradiction entre le jovialisme de nos autorités municipales et les quelques *feedbacks* du milieu, il convenait de faire nos devoirs et de tâter le pouls du milieu à nouveau. Par ailleurs, cette initiative constitue une occasion de remobiliser le milieu, ne serait-ce qu'en demandant aux équipes de travail des différents organismes en itinérance de s'asseoir et de mettre le focus sur les réalités du profilage. À terme, il s'agirait de rendre plus périodique, plus traditionnel cet exercice de mise en commun afin de contribuer aux bases d'un observatoire de l'espace public. Donc, sans prétention scientifique, voici l'usufruit d'une démarche de compilation de données qui s'est échelonnée entre les mois de décembre 2010 et mars 2011.

Éléments de méthodologie

La démarche consistait à demander aux organismes intervenant auprès des personnes en situation d'itinérance, à risque de le devenir ou en réinsertion sociale de répondre à un questionnaire d'une quinzaine de questions (voir le formulaire à l'annexe 1), autant que possible en groupe (lors d'une rencontre d'équipe ou autre).

Le RAPSIM a reçu un total de 54 questionnaires. Certains de ceux-ci ont été fusionnés car remplis de manière individuelle et il convenait de traduire autant que possible la réalité de l'organisme dans son ensemble. Nous avons laissé à quatre d'entre eux la possibilité de produire deux formulaires étant donné qu'ils dispensent deux services distincts qui, dans certains cas aussi, ne sont pas dans le même quartier. En somme, **un total de 44 questionnaires issus de 40 organismes a servi à l'analyse**. Leur provenance est multiple : centre-ville, Plateau Mont-Royal, Hochelaga-Maisonneuve, Sud-Ouest, d'autres quartiers et des groupes qui interviennent dans plusieurs quartiers.

Les prochains chapitres du document constituent les variables pour lesquelles nous avons sollicité de l'information. Pour les fins de cette première expérience, nous nous sommes efforcéEs de donner un aperçu général davantage fondé sur le caractère géographique (réalités des quartiers). Nous ne sommes donc pas allés très loin au niveau des visages (hommes, femmes, jeunes, Autochtones, etc.) et des réalités parallèles (comme les métiers de rue tels le travail du sexe et le *squeegee*) étant donné le peu d'informations ressorties. Toutefois, nous tâcherons de développer davantage ces différentes sphères et procéder à toutes les analyses différenciées nécessaires dans le cadre d'une prochaine cueillette d'informations.

Quelques chiffres bruts

Voici d'entrée de jeu quelques données quantitatives, réponses aux questions objectives qui ont été posées dans le questionnaire :

Question #2. Les rapports de votre organisme avec le voisinage (commerces, résidentEs, etc.) ?

29% très bons **69% bons** 2% faible 0% mauvais 0% inexistant

Question #3. Les rapports de votre organisme avec les policiers ?

7% très bons **63% bons** 17% faibles 0% mauvais 12% inexistants

Question #8. Les rapports des personnes qui fréquentent votre organisme avec les policiers ?

0% très bons 10% bons 29% faibles **56% mauvais** 5% inexistants

Question #10. La situation des personnes dans l'espace public et les rapports se sont-ils améliorés ?

5% beaucoup 34% un peu **47% pas vraiment** 13% pas du tout.

Question #11. La situation judiciaire des personnes qui fréquentent votre organisme ?

0% très bonne 15% bonne 22% faible **63% mauvaise** 0% inexistante

Question #12. Judiciarisation : vous a-t-on fait état des situations suivantes :

-Interpellations par les policiers

2% tout le temps **57% fréquemment** 37% parfois 4% jamais

-Contraventions

9% tout le temps **52% fréquemment** 33% parfois 4% jamais

-Charges au code criminel

2% tout le temps 33% fréquemment **57% parfois** 7% jamais

-Cas d'abus et de discrimination (physique)

5% tout le temps 29% fréquemment **56% parfois** 10% jamais

-Cas d'abus et de discrimination (verbale)

7% tout le temps **46% fréquemment** 44% parfois 2% jamais

-Quadrilatères et autres conditions liées au criminel

0% tout le temps 43% fréquemment **48% parfois** 9% jamais

Pour un meilleur retour sur les données présentées ici et pour connaître d'autres variables, vous reporter aux réponses et analyses des sections suivantes.

Les personnes itinérantes dans l'espace public

« Montgolréal ! »
Une intervenante du centre-ville

Dans cette section, nous proposons d'entrer dans le vif du sujet de la situation au moment où interfèrent les différents acteurs/trices (personnes itinérantes, commerçantEs, policiers, résidentEs, organismes d'aide, etc.) dans l'espace public. Mais tout d'abord, quelques mots sur les personnes visées par notre enquête terrain.

Pour dresser un tableau relativement complet des **types de personnes dont il est question ici**, rien de mieux que d'identifier les groupes concernés par l'étude. Sur les 44 ressources sondées, on en retrouve qui interviennent en prostitution, en santé mentale, en toxicomanie. On retrouve des centres de jour, des refuges, des Auberges du cœur, des logements sociaux avec soutien communautaire, des sites d'échange de seringues, des maisons d'hébergement, des organismes de travail de rue et de milieu, des soupes populaires. L'intervention spécifique auprès des hommes représente 5 des 44 ressources qui ont répondu à l'enquête. 5 autres ressources travaillent plus spécifiquement avec des femmes et une quinzaine avec des jeunes ont été aussi sondées. Plus de la moitié d'entre elles (25) intervient dans l'arrondissement Ville-Marie (centre-ville) et une vingtaine dans les quartiers avoisinants : Plateau Mont-Royal, Hochelaga-Maisonneuve, Sud-Ouest (voir la liste des ressources à l'annexe 2).

En ce qui concerne les **nouveaux visages de l'itinérance**, c'est dans une proportion de 61% que l'ensemble des ressources affirme rencontrer des communautés culturelles (dans 86% des cas), des jeunes de plus en plus jeunes (42%), des personnes d'autres régions du Québec (26%) et des Autochtones (dans 10% des cas).

Concernant la **situation générale des personnes dans l'espace public et les rapports qu'elles entretiennent avec les autres acteurs/trices** (comme les commerçantEs et les résidentEs; n'inclut pas les policiers), il faut souligner le décalage entre la situation dans le centre-ville et celle des autres quartiers. Par exemple, par leurs réponses, on constate que 80% des groupes du centre-ville affirme que les relations sont tendues et ne se lassent pas d'en décrire des exemples, alors que dans un quartier comme Hochelaga-Maisonneuve, c'est dans une proportion inverse de 80% que les groupes affirment avoir de bonnes relations. Les situations vécues sont à l'image du centre-ville, avec ses prises de becs, une plus forte présence policière réclamée par les associations de résidentEs, de multiples formes de services de sécurité aux abords des festivals et des zones piétonnières. Toutefois, on souligne que les projets de rapprochement, les activités de ramassage de seringues et des espaces de négociations laissent encore une certaine marge de manœuvre aux organismes et aux personnes.

Maintenant, 60% de l'ensemble des organismes sont plutôt négatifs face à l'évolution des rapports avec l'ensemble des acteurs/trices depuis cinq ans. En effet, à la question « *À votre connaissance, la situation des personnes dans l'espace public et les **rapports** quelles y entretiennent (avec les policiers, résidentEs, commerçantEs et autres) **se sont-ils améliorés***

***depuis cinq ans** ?* », les organismes répondent, dans l'ordre, *pas vraiment* (47%), *un peu* (34%), *pas du tout* (13%) et *beaucoup* (5%). L'analyse différenciée est ici inexistante entre les quartiers, l'ensemble de ceux-ci attribuant séparément une évolution négative d'environ 60%. Toutefois, c'est au centre-ville que l'on retrouve toutes les réponses *pas du tout*.

La situation des personnes dans l'espace public et les rapports se sont-ils améliorés ?
5% beaucoup 34% un peu **47% pas vraiment** 13% pas du tout.

Les interpellations policières

La question que nous venons d'aborder concernant l'évolution des rapports dans l'espace public trouve une partie de son explication dans les types d'interventions policières réalisées. Si les rapports avec les policiers ont été appelés à changer, notamment en s'accompagnant moins de manière systématique de l'émission d'une contravention, ça ne veut pas dire qu'ils n'ont plus de caractère répréhensible. Bien entendu, la notion de respect dans de telles relations nécessite d'être partagée par l'ensemble des personnes policières et itinérantes et relève, plus souvent qu'autrement, de la perception. Toutefois, le constat des organismes semble tendre définitivement en faveur d'une pratique policière problématique.

Globalement, **les rapports des personnes avec les policiers** sont considérés comme *mauvais* dans une proportion de 56%, suivi de *faibles* (29%), *bons* (10%) et *inexistants* (5%). Une bonne part de ces *inexistants* pourraient d'ailleurs se retrouver avec les *mauvais* dans la mesure où dans certains commentaires associés, on affirme qu'il n'y a tout simplement pas de communication entre policiers et personnes itinérantes.

Les rapports des personnes qui fréquentent votre organisme avec les policiers ?
0% très bons 10% bons 29% faibles **56% mauvais** 5% inexistants

Pour le reste, 57% des organismes indiquent qu'on leur a fait part *fréquemment* d'une interpellation par les policiers et *parfois* dans 37% des cas. Bien sûr, nous ne disposons pas pour l'instant de comparable, mais on peut tout de même conclure que les rapports entre policiers et personnes itinérantes demeurent fréquents.

Judiciarisation : vous a-t-on fait état des situations suivantes :
-*Interpellations par les policiers*
2% tout le temps **57% fréquemment** 37% parfois 4% jamais

Dans les différents **commentaires** émis, des organismes affirment que la peur et le sentiment d'injustice sont fréquents dans les rapports avec les policiers. Certains affirment que le nettoyage social a eu ses effets et que les personnes qui s'aventurent dans les zones plus commerciales doivent savoir à quoi s'attendre. Pour d'autres, la répression s'est étendue et on ne la retrouve plus seulement au centre-ville. Chez certains policiers, une plus grande ouverture est tout de même perceptible. On fait référence aux bons coups liés à des approches de certains postes de quartier (PDQ), de l'ÉMRII (Équipe mobile de référence et d'intervention en

itinérance) et des agentEs socio-communautaires. Néanmoins, les affirmations des ressources selon lesquelles il y a une amélioration sensible au niveau de la compréhension de la situation des personnes par les policiers contrastent avec la situation générale, jugée bien négative concernant les rapports entre policiers et personnes itinérantes.

Contraventions

En ce qui concerne la remise de contraventions, il y a une certaine ambivalence dans les réponses. Néanmoins, si les groupes affirment dans une majorité de cas en voir moins passer, d'autres relativisent une telle baisse en affirmant en voir un nombre encore impressionnant.

Les intervenantEs affirment entendre parler de contraventions par les personnes qui fréquentent leur organisme dans une proportion semblable aux interpellations en général, mais bien davantage que des accusations portées au criminel ou encore des conditions rattachées à de telles charges. Ainsi, 52% des ressources affirment entendre parler fréquemment de contraventions émises par les policiers.

Judiciarisation : vous a-t-on fait état des situations suivantes :

-*Contraventions*

9% tout le temps **52% fréquemment** 33% parfois 4% jamais

-*Charges au code criminel*

2% tout le temps 33% fréquemment **57% parfois** 7% jamais

-*Quadrilatères et autres conditions liées au criminel*

0% tout le temps 43% fréquemment **48% parfois** 9% jamais

Du côté du **Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)**, on affirme que les chiffres tendent vers une baisse marquée du nombre de contraventions émises, diminution de l'ordre de 30% entre 2008 et 2009. On en serait donc entre 2000 et 3000 constats d'infraction donnés par année et cette tendance serait semblable tant dans l'espace public que dans le métro. Du côté des infractions reprochées dans l'espace public, on parle de la consommation de drogues ou d'alcool dans 50% des cas d'un échantillon sélectionné, de 15% en ce qui concerne l'occupation de l'espace urbain et de 12%, le fait de salir l'espace public. Au niveau du métro, tant du côté du SPVM que de celui des organismes, l'infraction la plus fréquente concernerait le passage des tourniquets sans payer.

Enfin, pour ce qui est de la **Clinique Droits Devant**, son achalandage atteint des sommets et le service continue d'accompagner bon nombre de personnes dans le règlement de leur situation judiciaire. Néanmoins, si les contraventions rapportées ont assez souvent été émises depuis peu, les nouvelles personnes utilisent le service encore plus souvent pour régler un ensemble de dossiers de contraventions qui datent ou se sont accumulés avec le temps.

Pour le reste, l'enquête réalisée repose en grande partie sur des perceptions, et ce ne sont que d'autres études plus récentes du SPVM et d'autres du milieu de la recherche qui pourraient permettre de statuer sur la potentielle diminution de la remise de contraventions.

Les abus policiers

Plus difficiles à documenter que les situations où il y a contraventions, les abus policiers ne semblent toutefois pas en diminution. Plusieurs ressources affirment que la baisse du nombre de contraventions ne s'est pas accompagnée d'une baisse de l'intimidation et du harcèlement. Plusieurs rapportent que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas contravention que le policier ne menace pas d'appliquer la règlementation. Quelques indices témoignant de la situation :

> *Les contraventions ont diminué, mais il y a davantage d'arrestations, d'abus qui restent sans trace.* (organisme intervenant auprès des jeunes)
>
> *Extrêmement difficile. Judiciarisation, abus de pouvoir, intimidation, harcèlement, refus de prendre les plaintes, les policiers vont reconduire les personnes à l'autre bout de la ville.* (organisme intervenant en prostitution)
>
> *Manque de respect – jugement : « Tu es un junkie », fouilles abusives, brutalité, insultes. Certains rapportent avoir été battus et en ont des traces.* (autre organisme intervenant auprès des jeunes)

Bien sûr, ces constats ne doivent pas être vus nécessairement comme reflétant la situation globale de l'espace public, mais le simple fait que des organismes puissent évoquer de pareils incidents est, en soit, préoccupant. D'ailleurs, les intervenantEs affirment avoir entendu parler d'au moins une situation d'**abus physique** *parfois* dans une proportion de 56% et 29% *fréquemment*. Concernant les situations de **violence verbale**, 46% ont entendu *fréquemment* parler de telles situations et 44% *parfois*. Bien entendu, l'intérêt de la question sera supérieur quand nous pourrons comparer ces réponses avec la situation lors d'une prochaine enquête.

Judiciarisation : vous a-t-on fait état des situations suivantes :

-*Cas d'abus et de discrimination (physique)*
5% tout le temps 29% fréquemment **56% parfois** 10% jamais

-*Cas d'abus et de discrimination (verbale)*
7% tout le temps **46% fréquemment** 44% parfois 2% jamais

Rapport d'abus et de discrimination (RADIS)

Par ailleurs, une enquête sur les abus policiers, la déontologie policière et la discrimination intitulée **RADIS (Rapport d'abus et de discrimination)** a été réalisée au cours des années 2009 et 2010. À partir de 80 formulaires complétés par des personnes et des intervenantEs de différents organismes, l'étude tend à démontrer trois caractéristiques particulières concernant l'abus policier, à savoir :

- Le non-respect de la personne itinérante – toujours de la violence verbale : Il y a toujours mépris dans les rapports entretenus par le policier lors d'abus. Le point de départ des altercations est là, qu'il y ait eu ou non attitude méprisante de la part de la personne plaignante.

- Le non-respect des lieux de la personne itinérante : L'enquête porte davantage sur l'espace public, mais des cas se seraient déroulés à l'intérieur, surtout dans les maisons de chambres. Ainsi, même lorsque les personnes arrivent en logement, l'abus peut se poursuivre en lieu clos.
- Le non-respect de la détresse - La santé mentale : les personnes peuvent être en situation de crise (suicidaire) et, plutôt que de favoriser la relation d'aide, certains policiers interviennent comme si la personne était dangereuse.

Déontologie policière

Rare recours dont bénéficient les personnes face aux policiers, la **déontologie policière** est assez peu utilisée par les personnes en situation d'itinérance, entre autres à cause de la crainte de représailles potentielles de la part des collègues du policier visé par la plainte. Pour le reste, il convient de se référer à une part de la douzaine de recommandations issues du *Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences* de la Commission des droits de la personne. Ces demandes expriment bien les limites du recours à la déontologie policière et des moyens à prendre pour en favoriser une meilleure accessibilité.

> ***Rapport de la consultation sur le profilage racial, CDPDJQ***[1]
>
> - *Que le gouvernement, en vue d'assurer une surveillance civile effective* [permette] *au Commissaire* [à la déontologie policière] *de mener des enquêtes de sa propre initiative lorsque l'intérêt public le demande* […].
> - *Que le gouvernement* [permette] *au Commissaire à la déontologie policière* [de transmettre] *toute plainte alléguant un comportement potentiellement discriminatoire à la Commission des droits de la personne* […]. (p.38)
> - *Que le gouvernement révise la* Loi sur la police *de manière à rendre facultatif le processus de conciliation lorsqu'une plainte est déposée au commissaire à la déontologie policière* […] (p.41; NDLR: la conciliation est proposée dans la forte majorité des cas et, jugée concluante ou non, met souvent un terme au recours).
> - *Que le gouvernement modifie la* Loi sur la police *afin de prévoir le remboursement* […] *au plaignant des amendes payées pour des contraventions données pour des motifs ou dans des circonstances qui contreviennent au Code de déontologie* […]. (p.42)
> - *Qu'afin de garantir une plus grande indépendance et impartialité du système de déontologie, le processus de nomination du Commissaire* […], *du commissaire adjoint ainsi que des membres du Comité de déontologie soient connus du public.* (p.43)

La **Clinique Droits Devant** a procédé à une analyse sommaire de l'ensemble des plaintes en déontologie de 2009 et 2010 pour lesquelles elle a donné de l'information, aidé dans la rédaction, dans le suivi de celles-ci de même que dans l'accompagnement des personnes plaignantes (notamment en conciliation). Quelque 15 personnes ont été accompagnées, pour un total de 18 plaintes. La majorité des dossiers de ces plaintes sont fermées en raison d'une

[1] CDPDJQ, *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés - Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences*, mai 2011

entente par conciliation, par défaut de conciliation et d'autres encore pour lesquelles le Commissaire à la déontologie a cessé l'enquête. En terminant, voici les 8 articles du Code de déontologie policière qui reviennent le plus souvent dans les plaintes recensées.

Aspects reprochés aux policiers en vertu du code de déontologie	
5. Le policier doit se comporter de manière à préserver la confiance. Il ne doit pas :	
5.1. Faire usage d'un langage obscène, blasphématoire ou injurieux	7
5.2. Omettre ou refuser de s'identifier par un document officiel lorsque demandé	4
5.4. Poser des actes ou tenir des propos injurieux fondés sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion les convictions politiques, la langue, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la grossesse, l'origine ethnique […]	4
5.5 Manquer de respect ou de politesse à l'égard d'une personne	6
6. Le policier doit éviter toute forme d'abus d'autorité dans ses rapports avec le public. Il ne doit pas :	
6.1. Avoir recours à une force plus grande que nécessaire pour accomplir ce qui lui est enjoint ou permis de faire -Voie de fait	8
-Avec lésions	4
6.2. Faire des menaces, de l'intimidation ou du harcèlement	11
7. Le policier doit respecter l'autorité de la loi et des tribunaux. Il ne doit pas :	
7.1. Empêcher ou contribuer à empêcher la justice de suivre son cours	4

En définitive, la question des abus policiers demeure préoccupante, mais la situation reste encore très difficile à définir, à discerner et relève une fois de plus bien souvent de la perception des individus. Comme le mentionnaient néanmoins deux organismes dans des citations antérieures, l'abus ne laisse pas la « trace » que la contravention laisse dans le système, mais peut néanmoins laisser de véritables « traces », des traces physiques et mentales ! Il faudra voir à de nouvelles manières d'en documenter les cas, notamment dans le métro où la situation semble particulièrement préoccupante.

Dans le métro

Il est frappant à quel point la situation dans le métro prend une place prépondérante dans les réponses aux questionnaires. On ne sait pas toujours s'il est question des policiers dans le métro ou des agentEs du service de surveillance de la Société de transport (STM), mais on relève plusieurs événements particulièrement problématiques à la question 9 du questionnaire dispensé aux intervenantEs du milieu.

D'abord, 78% des ressources indiquent qu'on leur a rapporté des informations sur les rapports de personnes avec des agents de surveillance ou policiers du métro, dont 91% au centre-ville et 66% dans Hochelaga-Maisonneuve. On y parle dans de nombreux cas de contraventions et d'évictions, de poursuite par des agentEs dans l'attente d'un geste inapproprié, de passage à tabac, de fausses accusations et de contrôle d'identité fréquent.

Vous a-t-on rapporté des informations sur les rapports de personnes qui fréquentent votre organisme avec des agents de sécurité et policiers du métro ?

78% Oui 22% Non

Bien entendu, la situation dans le métro est particulière (le métro ne constitue pas un espace public comme la rue ou les parcs) et plusieurs personnes reçoivent leurs contraventions pour passage des tourniquets sans payer. Il est néanmoins surprenant qu'au terme de cette enquête, il soit autant question de situations problématiques concernant le métro. Nous rapportons ici deux situations, la première concernant des personnes d'une communauté autochtone et la seconde rapportée par des intervenantEs du Sud-Ouest de la ville :

> *Les gens sont généralement escortés à l'extérieur du métro. Par exemple, lorsque les gens dorment dans le métro, il est régulier de se faire réveiller à coups de pieds par les policiers. La police applique ainsi une politique de tolérance zéro envers certains.*
>
> *Monsieur fait une crise de panique dans le métro. Les agents l'ont menotté et plaqué au mur… est finalement envoyé à l'hôpital. Le monsieur s'est retrouvé avec une contravention du métro et la facture de l'ambulance.*

Il est bien clair que la situation dans le métro a changé et que les rôles et rapports entre SPVM et agents du service de surveillance de la STM n'apparaissent pas toujours clairs. Aussi, les services ont évolué avec l'entrée plus importante du Service de police dans le métro et une attention plus particulière attribuée à la perception concernant les agents de surveillance. Dans ce nouveau contexte, on fait état fréquemment de situations conflictuelles, d'expulsions et d'abus : les répondantEs aux questionnaires en avaient beaucoup à dire. D'autres commentaires recueillis :

> *« Expulsions du métro sous divers prétextes. Intimidation, harcèlement dont nous avons été témoins »* (organisme du Sud-Ouest de la ville)
>
> *« Situation très difficile, peut-être même pire qu'avec les policiers »* (organisme intervenant auprès des jeunes au centre-ville)

Le profilage social

On constate que l'expression « profilage social » a trouvé une certaine place dans le vocabulaire courant et que la solidarité s'installe entre les groupes d'aide aux victimes des différentes formes de profilage. »

Tiré d'une lettre ouverte publiée dans le Devoir, novembre 2010 (voir annexe 4)

« La discrimination est plus sournoise. Elle consiste à augmenter la présence policière pour dissuader certaines personnes d'être dans l'espace public. »

Organisme intervenant auprès de personnes toxicomanes

Partout dans le milieu, ce terme relève de la nouveauté, même s'il traduit une tendance à la systématisation de la discrimination. Les questions adressées directement sur ce sujet dans le questionnaire sont une première et font ressortir, dans une perspective de droit, la perception des préjugés que saisissent les intervenantEs des récits de la vie courante qu'on leur raconte.

La question est de savoir si, malgré les avancées soulignées par la Ville et son Service de police, les organismes identifient des pratiques de profilage social claires. D'entrée de jeu, on serait porté à l'affirmer, ne serait-ce que par les situations d'interpellations conflictuelles présentées plus tôt. Ensuite, le fait que 60% des répondantEs affirment que les rapports dans l'espace public ne se sont *pas vraiment* ou *pas du tout* améliorés ne semble pas plaider en faveur d'une diminution des pratiques de profilage social. De plus, la tendance à la baisse du nombre de contraventions n'empêche pas les interpellations et abus policiers. Est-ce à dire que le profilage suit la même tendance ? Voyons voir ce qu'en pensent les organismes :

> ***LE PROFILAGE SOCIAL – DÉFINITION***
>
> *La notion de profilage social, qui constitue une forme de discrimination au sens de l'article 10 de la Charte, est dérivée de celle de profilage racial. Dans le cas du profilage racial, l'élément déclencheur de l'intervention policière est la couleur de la peau tandis que dans le cas du profilage social, il s'agit plutôt de signes visibles de pauvreté ou de marginalité. Pour qu'il y ait profilage social, il suffit que la personne en situation d'autorité assigne une identité d'itinérant à un individu sur la base de signes visibles tels que l'apparence physique, les comportements, l'attitude et la tenue vestimentaire.*
>
> *Par exemple, une tenue débraillée et négligée, des vêtements usés, ainsi qu'une mauvaise hygiène ou odeur corporelle, sont autant de signes qui peuvent suffire à motiver un policier à réserver un traitement différentiel à un individu dans l'application des règlements municipaux.*
>
> Source : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, nov. 2009

Nous avons déjà posé une question concernant les abus policiers qui peut apporter un certain éclairage sur la discrimination dont sont victimes les personnes itinérantes : *Judiciarisation : des personnes qui fréquentent votre organisme vous font-elles état des situations suivantes :*

	Cas d'abus et de discrimination (physique)	*Cas d'abus et de discrimination (verbale)*
Tout le temps	5%	7%
Fréquemment	29%	46%
Parfois	56%	44%
Jamais	10%	2%

On pourrait donc conclure à un réel traitement différentiel de ces personnes. En effet, près de 35% des ressources ont échos *tout le temps* ou *fréquemment* de cas d'abus et de discrimination physique et plus de 50% d'abus et de discrimination verbale, ce qui n'est pas rien.

Maintenant, **71 % des ressources affirment qu'il y a quelque chose de particulier concernant le profilage social et la répression dans leur secteur**. La situation est cependant assez différente d'un quartier à l'autre. Au centre-ville, on aborde plusieurs aspects, comme la saison estivale (festival et tourisme, surveillance autour du quartier des spectacles, etc.), l'imposant déploiement de forces de sécurité (policière et autres), les contraventions et l'accès limités tant aux espaces publics que privés (centres d'achat, etc.). Dans Hochelaga-Maisonneuve, il est davantage question de répression de la prostitution. Ailleurs, on parle des effets du déplacement en provenance du centre-ville (par exemple, près des stations de métro), et même « d'un certain déplacement des policiers » :

> *Les policiers du PDQ 21 (centre-ville) nuisent à la relation des gens du Plateau avec le reste du corps policier.* (organisme du Plateau Mont-Royal)

Enfin, quand on demande de **définir de manière concrète la situation de profilage social**, on a droit à une multitude de situations qui, parfois, semblent dépasser les limites de la définition du terme lui-même. Selon les commentaires, il semble néanmoins y avoir persistance d'un traitement différencié. Il est beaucoup question de la remise de contraventions ou de la menace d'appliquer la règlementation (notamment en sommant la personne de quitter les lieux ou de s'identifier), et ce, pour des types d'infractions qui ne sont pas reprochées à l'ensemble de la population. Les infractions invoquées concernent surtout le flânage et mendicité, le passage sans payer dans le métro, avoir déversé un fluide corporel, ne pas avoir traversé au passage piétonnier, avoir marché sur la verdure dans un parc et l'ivresse en public.

> *Accostés plus rapidement pour une infraction similaire d'une autre personne […] C'est comme si on voulait les mettre dans des situations de danger pour les forcer à quitter le centre-ville.* (organisme intervenant auprès des jeunes)

Le SPVM affirme faire des efforts pour diminuer la remise de contraventions pour des motifs potentiellement discriminatoires. En 2008 et 2009, le nombre de contraventions émises en fonction du mobilier urbain ou de l'utilisation des parcs aurait été en chute libre. De plus, selon l'analyse d'un échantillon impliquant à la fois des personnes en situation d'itinérance et qui ne le sont pas, on constaterait un potentiel de remise de contraventions semblable. Ainsi, 50% des contraventions seraient reliées à la consommation (alcool et drogue) pour celles remises à des personnes itinérantes et 41% à celles qui ne sont pas itinérantes. Aussi, les personnes itinérantes recevraient 12% de contraventions pour avoir sali l'espace public et les autres, 11%.

Ces derniers résultats contrastent certes avec les commentaires recueillis dans le cadre de l'enquête-terrain. De nouvelles données seraient nécessaires afin de pouvoir mieux statuer sur le potentiel discriminatoire de la remise de contraventions. Pour le milieu de l'itinérance montréalais, encore une fois, qu'il y ait contravention ou pas, le profilage social demeure d'actualité et il faudra continuer à le documenter.

La situation judiciaire des personnes itinérantes

« On constate que le système de justice étant peu accessible, beaucoup de personnes ne peuvent faire valoir leurs droits »
Organisme intervenant dans le Sud-Ouest

La situation judiciaire des personnes itinérantes et marginalisées a fait couler beaucoup d'encre avec les années. Dettes judiciaires d'envergure, emprisonnement pour non-paiement d'amendes, sentiment d'injustice, peur de la répression, déplacement de la population et éloignement des ressources d'aide, emballement du système judiciaire, coûts sociaux et financiers énormes pour les personnes et la société, multiples pertes (logement, emploi, animal, etc.)… Autant de conséquences de l'entrée dans le système judiciaire qui n'ont pas à être mises en ordre d'importance, tant le mal a été fait.

C'est d'ailleurs dans le domaine juridique qu'est venue la plus grande réaction des autorités, tous et toutes s'étant serréEs les coudes au fil des années pour sortir le plus grand nombre d'un système dans lequel la majorité n'aurait jamais dû entrer : Clinique Droits Devant, procureurs désignés, programmes liés à la perception des amendes, accommodement au niveau des travaux compensatoires, etc. Dans le cadre de ce portrait, il s'avère intéressant de dévoiler la situation judiciaire des personnes telle que perçue par les intervenantEs du milieu, une fois mises en place ces différentes initiatives. Mais tout d'abord, quelques chiffres au sujet de la fréquentation de la Clinique Droits Devant du RAPSIM.

Données de la Clinique Droits Devant

Depuis novembre 2006, la Clinique Droits Devant a accompagné, aidé et référé quelque 506 personnes dans les dédales de l'appareil judiciaire, dont 156 uniquement dans la dernière année. Il est surprenant qu'encore autant de monde souhaite être accompagné alors que la Ville de Montréal a arrêté, il y a quelques années, l'émission de mandats d'emprisonnement pour non-paiement d'amendes, l'ancienne principale méthode de règlement pour ses personnes. Il n'empêche que la Clinique est prise à aider des gens pour leur éviter la prison (relever un mandat) pour un délit criminel mineur. Il n'est pas rare aussi d'en rencontrer qui sont aux prises avec une dette judiciaire de milliers de dollars. Avec les années, la Clinique a développé de multiples contacts, notamment avec la cour municipale, ses procureurs et ses percepteurs.

Avec ou sans ces projets, la Clinique Droits Devant a favorisé cette année la prise de 56 ententes de travaux compensatoires et de 35 ententes de paiements, soit près du double de l'année précédente (30 ententes de travaux et 22 de paiement en 2009-10). Ensuite, la Clinique a réalisé 38 accompagnements à la cour dans la dernière année (dont le tiers pour des contraventions) et 16 autres concernant la déontologie policière, ce qui demeure relativement stable. Enfin, son intervenante-formatrice a dispensé 25 séances de formation sur le système judiciaire et auprès d'intervenantEs des ressources ou ateliers sur les droits à l'intention des personnes en situation d'itinérance. En somme, on constate que si la situation judiciaire des personnes demeure très préoccupante, celles-ci sont tout de même nombreuses à faire des démarches en vue d'améliorer leur situation.

Perceptions du milieu communautaire

Déjà par les réponses rapportées, plus particulièrement au sujet des contraventions et du profilage social, on peut envisager que la situation judiciaire des personnes fait parler d'elle. Par exemple, 61 % des organismes affirment entendre parler de contraventions *fréquemment* ou *tout le temps*, 35% de charges au code criminel et 43% de conditions liées au code criminel (comme l'imposition d'un quadrilatère). Ces chiffres témoignent d'un problème au niveau de la situation judiciaire des personnes.

La perception de la situation judiciaire est peut-être encore plus claire quand on l'aborde de manière directe. Ainsi, 63% des répondantEs estiment la situation judiciaire des personnes *mauvaise*, contre 22% qui la trouvent *faible* et 15%, *bonne*.

La situation judiciaire des personnes qui fréquentent votre organisme ?

0% très bonne 15% bonne 22% faible **63% mauvaise** 0% inexistante

La situation est cependant assez différente selon les quartiers, ce que le tableau suivant vient révéler :

La situation judiciaire des personnes qui fréquentent votre organisme ?

Centre-ville	9% bonne	26% faible	**65% mauvaise** (échantillon 23)
Hochelaga-Maisonneuve	33% bonne	33% faible	33% mauvaise (échantillon 6)
Plateau Mont-Royal	0% bonne	0% faible	**100% mauvaise**(échantillon 3)
Les autres quartiers	23% bonne	33% faible	**44% mauvaise** (échantillon 9)

La perception des groupes se rapproche assez bien des constats de la Clinique Droits Devant en ce qui concerne la persistance de la problématique de judiciarisation. Cette dernière demeure un des freins majeurs à la réinsertion des individus, malgré que l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes ait été abandonné à Montréal. Toutefois, qu'il y ait moins de ce type d'emprisonnement n'empêche pas à certainEs de faire des allers-et-venues en prison pour de petits délits criminels. Plusieurs sont encore aux prises avec un casier judiciaire, ont des causes pendantes ou en ont pour des milliers de dollars en contraventions à payer. D'autres encore se voient imposéEs des quadrilatères (périmètres) à ne pas franchir, mais dans lesquels se retrouvent pourtant une bonne part des organismes d'aide.

> *Beaucoup d'entre eux ont des dettes dues aux multiples tickets reçus. Séjour en prison occasionnel pour toutes sortes de délits. 52% ont un dossier au criminel, 58% ont déjà fait de la prison.* (organisme intervenant dans le Plateau)

> *Moins d'incarcération, il y a une plus grande responsabilisation, mais beaucoup ont des travaux compensatoires ou des causes pendantes. Le passé judiciaire de plusieurs nuit encore à leur réinsertion.* (organisme intervenant au centre-ville)

La situation quartier par quartier à Montréal

« L'équipe s'entend pour dire que la situation est mieux qu'à Ville-Marie, au centre-sud ou à Hochelaga »
Organisme qui n'intervient pas dans les quartiers mentionnés

Comme nous l'avons mentionné en introduction, s'il y a une particularité sur laquelle nous voulions faire reposer la présente enquête, c'est sur la situation entre les différents quartiers. L'intervention du RAPSIM, avec son Opération Droits Devant, visait à la base à documenter notamment les déplacements entre quartiers, les effets des périodes de tolérance zéro au centre-ville et la pression exercée sur les quartiers périphériques. Néanmoins, il a toujours été difficile d'aller chercher un degré d'expertise équivalent entre les différents secteurs de la ville. L'exercice auquel nous nous prêtons aujourd'hui n'échappe pas à ce défi, mais on est tout de même en train de le relever en partie.

Revenons sur certaines des disparités déjà mentionnées entre les quartiers.

- L'état des rapports avec les autres citoyenNEs et les commerçantEs du quartier dans Hochelaga-Maisonneuve est inversement proportionnel avec celui du centre-ville (jugé positif à 80% chez le premier et mauvais dans 80% des cas pour le second).
- Si les intervenantEs affirment entendre parler de situations dans le métro dans une proportion générale de 78%, la situation reste variable d'un quartier à l'autre : 91% au centre-ville en ont entendu parler, 66% dans Hochelaga-Maisonneuve, 100% dans le Plateau Mont-Royal et la moitié des 10 organismes des autres quartiers.
- Bien que globalement, 63% des organismes considèrent mauvaise la situation judiciaire des personnes, les avis diffèrent aussi beaucoup d'un quartier à un autre :
  -**Centre-ville**, 65% mauvaise -**Hochelaga-Maisonneuve**, 33% bonne-faible-mauvaise
  -Plateau Mont-Royal, 100% mauvaise **-Les autres quartiers**, 44% mauvaise et 33% faible

Voici maintenant un portrait de la situation de certains quartiers en fonction des données disponibles.

Le centre-ville

Quand on parle du centre-ville, il est question de l'arrondissement Ville-Marie, qui inclut le centre-sud, le Vieux-Montréal et l'ouest jusqu'à la rue Atwater. L'échantillon se compose de 25 des 44 questionnaires recueillis, mais peut apparaître assez limité si on tient compte de la complexité et la variété des réalités présentes au cœur de la ville. Toutefois, comme le présent portrait dans son ensemble est d'abord basé sur les données du centre-ville, voici quelques données supplémentaires le concernant.

À la question, « *Y a-t-il quelque chose de particulier dans votre secteur ayant un lien avec la répression policière et/ou le profilage social ?* », 77% répondent que oui. Ce chiffre est assez élevé, mais en même temps pas tant que ça puisqu'environ le ¼ des répondantEs affirme ne pas voir de spécificité au centre-ville par rapport à l'ensemble de la municipalité. Toutefois, les exemples rapportés sont aussi variés qu'il semble y avoir de réalités : profilage notamment dans

les interventions des services médicaux, nettoyage des lieux semi-privés (comme les toilettes des centres d'achats), plus de contraventions excessives pour des incivilités, humiliation et intimidation (notamment de la part des jeunes cadets du Service de police), répression systématique de la prostitution notamment masculine, etc. On met beaucoup l'accent sur la période estivale, le tourisme et le quartier des spectacles. Bien sûr, toutes ces réponses sont amenées de manière éparse, mais témoignent de la réalité complexe du cœur de la ville.

> *Il y a de plus en plus d'agents de toutes sortes (dans les commerces, centres d'achats, agents de métro, cadets et autres durant la saison estivale) qui utilisent la répression avec les jeunes marginalisés.* (organisme intervenant auprès des jeunes)
>
> *Nombre excessif de policiers et tendance fâcheuse à tout mettre en œuvre pour se montrer, voire se pavaner.* (organisme intervenant dans plusieurs quartiers)

Enfin, l'arrondissement Ville-Marie étant assez vaste, il aurait été intéressant de le découper en segments pour pouvoir témoigner des différentes réalités, par exemple celle du centre-sud, de l'ouest du centre-ville, du très central Parc Émilie-Gamelin (ancien Carré Berri) ou encore du Vieux-Montréal. Toutefois, quelques données ressortent des questionnaires. Par exemple, à l'ouest du centre-ville, de Guy à Atwater, on retrouve davantage une population itinérante autochtone, assez concentrée autour du Parc Cabot. La tolérance serait par contre plus grande dans ce secteur que celui du milieu du centre-ville ou encore du Vieux-Montréal. Dans d'autres secteurs, ont fait aussi assez allusion aux parcs : situation difficile et heurts fréquents, effets de la réglementation, notamment celle interdisant les chiens dans le Parc Émilie-Gamelin. On parle aussi de deux centres commerciaux où le profilage et le harcèlement seraient plus fréquents, à savoir la Place Dupuis et le Complexe Desjardins.

> [La situation au centre-ville] *est la pire puisque Centre-Sud est le cœur de l'itinérance, prostitution et stupéfiants.*

Hochelaga-Maisonneuve

6 organismes ont contribué au coup de sonde de l'enquête. Au niveau des nouveaux visages qu'on peut retrouver, on parle des communautés culturelles dans une proportion de 65% et d'une population de plus en plus jeune. Ce dernier constat viendrait confirmer une tendance déjà observée du déplacement de jeunes marginaux vers Hochelaga, dont un grand nombre d'entre eux continueraient à fréquenter les organismes (y compris celles du centre-ville), ne seraient pas dans tous les cas sans-abri, mais habiteraient des logements précaires.

Deux mots-clés ressortent des questionnaires : pauvreté et prostitution. Dans ce dernier cas, les déplacements et la répression des travailleuses du sexe ne seraient pas nouveaux, mais une recrudescence de celle-ci pourrait être la conséquence visible des intentions annoncées par l'arrondissement d'intervenir à cet égard à l'été 2010. D'ailleurs, la moitié des organismes estiment que la prostitution constitue une particularité de leur quartier concernant la répression et le profilage social.

Néanmoins, on concède que les relations sont plus cordiales et qu'il y a plus de réseautage et de tables de quartier efficaces. Les rapports seraient aussi meilleurs avec le poste de quartier et la stigmatisation, moins préoccupante qu'en d'autres endroits. On estime que l'entente des organismes et des personnes itinérantes avec le voisinage (résidentEs et commerçantEs) est bonne (83%). Le rapport des personnes itinérantes avec les policiers seraient toutefois plus préoccupant, considéré *faible* ou *mauvais* dans une proportion de 66%, et un pourcentage équivalent d'intervenantEs ont eu échos de conflit avec des employéEs de la sécurité du métro. D'ailleurs, les contraventions recensées concerneraient beaucoup le passage sans payer. Enfin, les avis sont partagés quand il s'agit de savoir si la situation s'est améliorée depuis cinq ans dans le quartier : 60% des organismes indiquent *pas vraiment*, 20% qu'elle s'est améliorée *un peu* et un autre 20%, *beaucoup*.

Le Plateau Mont-Royal

Seulement 3 organismes intervenant presqu'exclusivement auprès des jeunes dans le quartier ont contribué à l'enquête, mais parce que les réponses apportées sont riches et particulières, il convient d'en rapporter un certain nombre ici. D'abord, on retrouve un peu les mêmes nouveaux visages évoqués dans d'autres quartiers, à savoir les communautés culturelles et les Autochtones.

On ressent ici aussi l'effet de la pression du centre-ville et les difficultés du quartier se concentrent autour des stations de métro et dans les parcs, notamment le Parc du Mont-Royal. Si les organismes disposent de bonnes relations avec leur voisinage et le Service de Police, il en va autrement des personnes itinérantes, tous les organismes estimant ces relations mauvaises. Les trois organismes entendent parler *fréquemment* d'interpellations des policiers et *fréquemment* ou *tout le temps* de contraventions dispensées. Néanmoins, les problèmes abordés ne surviennent pas que dans le Plateau, pouvant être aussi le témoignage d'altercations dans le centre-ville. Plus globalement, 2 organismes considèrent que la situation ne s'est *pas vraiment* améliorée et un autre, *un peu*. On insiste sur le profilage non loin des organismes et d'une certaine constance dans les « déplacements des attroupements ».

> *« Avec les policiers, il y a toujours autant d'abus de fouille, mais pour le reste, ce serait un peu mieux. Avec les commerçants, avant nous recevions beaucoup d'appels de plaintes pour les seringues à la traîne ou des gens qui dérangent. Il y a maintenant moins d'appels. »*

Les autres quartiers

Nous avons rassemblé ici les données de 10 organismes intervenant dans d'autres quartiers ou dans plusieurs quartiers qui n'incluent pas ceux que nous avons déjà mentionnés. Les données incluent des organismes du Sud-Ouest, de Parc-Extension, de Rosemont Petite-patrie et de Côte-des-Neiges. Parmi les nouvelles réalités, plusieurs parlent de la présence de personnes des communautés culturelles, mais aussi d'un nombre exponentiel de personnes qui fréquentaient

initialement le centre-ville. Encore ici, les quartiers périphériques semblent percevoir la pression exercée sur les personnes dans les quartiers centraux.

Tous les organismes estiment que leurs rapports avec le voisinage sont bons ou très bons, une situation partagée par les personnes itinérantes qui les fréquentent. En ce qui concerne le rapport des personnes avec les policiers, c'est plus difficile quoique moins prononcé que dans les quartiers plus centraux (63% estiment que les rapports sont *faibles* et 25% qu'ils sont *bons*). Les personnes en situation d'intoxication ou de désorganisation seraient d'ailleurs les plus ciblées, et l'intervention serait presqu'automatique auprès de ces personnes pour certains organismes. Pour un peu plus de la moitié des organismes qui voient des particularités dans leur quartier, on signale un profilage plus prononcé aux abords des stations de métro, notamment des jeunes de communautés culturelles ou lors d'activités culturelles et de quartiers. La situation est certes beaucoup mieux qu'au centre-ville, la marginalité *« plus isolée et moins abondante »*. Enfin, les avis sont partagés concernant la situation, 50% affirmant qu'elle ne s'est *pas vraiment* améliorée depuis cinq ans et 50%, qu'elle s'est améliorée un peu.

> *« À cause du peu de services pour les itinérants offerts dans le quartier, plusieurs se retrouvent contraints à le quitter pour se rendre au centre-ville. »*

Conclusion

« On est en droit de soupçonner que la judiciarisation disproportionnée des personnes itinérantes résulte davantage d'un biais du policier destiné à libérer l'espace public de leur présence que d'une application neutre et impartiale de la loi […] un tel ciblage contribue à alimenter les préjugés séculaires selon lesquels [elles] n'ont pas droit de cité dans l'espace public au même titre que les autres citoyens en raison de la menace ou de la nuisance qu'elles représentent pour la société. »

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2009 (voir annexe 3)

En somme, le paysage fort varié de l'espace public montréalais comprend encore un certain nombre de heurts entre les parties qui y vivent et y circulent, les plus mauvais rapports étant évidemment ceux entre policiers et personnes itinérantes. On perçoit encore une remise de contraventions, des abus de diverses natures et une situation dans le métro préoccupante concernant les pratiques de profilage social. Une bonne majorité des intervenantEs sondéEs confirment la gravité de la situation judiciaire des personnes profilées, conséquence première du choix d'une intervention en sécurité publique pour traiter d'un phénomène social. Bien entendu, ce portrait est avant tout celui du centre-ville, mais plusieurs similitudes se retrouvent dans l'ensemble des quartiers, quand ce n'est pas tout simplement la répression au cœur de la ville qui exerce une pression sur les quartiers avoisinants.

Derrière ce tableau en apparence assez triste, il n'en demeure pas moins que des éléments de discours ont favorisé un plus grand dialogue entre les différents acteurs/trices de l'espace public. De même, les interventions visant à trouver des solutions et la documentation de la situation en vue de mieux la comprendre permettent de témoigner de la perpétuation du profilage social et des moyens de l'endiguer. Ainsi, il faut reconnaître les efforts menés par le Service de police (SPVM) et les initiatives en recherche amorcées notamment par des chercheurEs tels que Marie-Ève Sylvestre de l'Université d'Ottawa, Céline Bellot de l'Université de Montréal et Michel Parazelli de l'UQAM. De même, **l'expérience de ce portrait et de l'enquête-terrain qui l'a précédée nous donne une certaine idée du « où il faut chercher », appuie en soi la pertinence de systématiser la documentation de la situation et de favoriser la mise en place d'un observatoire de l'espace public.** Formulons, en terminant, cinq recommandations, en se disant que ce n'est que partie remise pour un nouveau portrait, plus exhaustif celui-là.

Remerciements

La réussite de ce premier document résumant le portrait repose avant tout sur les intervenantEs des organismes qui ont pris la peine de se réunir et d'évaluer la situation sur le terrain. On parle ici d'une quarantaine d'organismes communautaires intervenant en itinérance à Montréal. Aussi, un grand merci à Daniel Samson, qui a assuré l'entrée des données, son informatisation et une bonne portion de l'analyse. Quelques pistes de travail, orientations de recherche et nouvelles données pertinentes nous ont été fournies par le SPVM, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJQ) ainsi que par les chercheures Céline Bellot et Marie-Ève Sylvestre. Vous nous avez été d'une grande aide dans la réalisation de cette première démarche visant à atténuer le profilage social. BSTJ

Recommandations

1. **Refaire le portrait à partir du formulaire d'enquête dont le présent document est issu.**

   Celui-ci devrait être réalisé en tenant compte des points qui ont été plus difficiles à documenter, en approfondissant l'analyse quartier par quartier et en abordant d'autres réalités : métiers de rue (squeegee, etc.), relation avec la santé mentale, nouveaux visages comme les Autochtones, etc. ;

2. **Développer d'autres outils de collecte de données avec le milieu de la recherche dans la perspective de la mise en place d'un observatoire permanent de l'espace public.**

   Cet observatoire se base sur une multitude d'outils et de mécanismes à développer qui permettent de présenter un état de situation permanent et davantage défendable scientifiquement. Quelques-unes des formes qu'il peut prendre : colliger les abus policiers, avoir des gens sur le terrain, systématiser la collecte d'informations, entrevues (avec les acteurs politiques, policiers et judiciaires), nouveau portrait statistique des contraventions émises dans l'espace public, etc. ;

3. **Encourager et viser à développer les recours en cas d'abus policiers et de profilage social.**

   Ces moyens sont très peu nombreux, se résumant presqu'essentiellement au Tribunal des droits de la personne et à la déontologie policière. Toutefois, il convient de faire appel à ces recours afin de créer des précédents ou encore, quand c'est le cas, de démontrer leur inefficacité. À cet égard comme à d'autres, il convient de suivre et de faire valoir les recommandations du rapport de la consultation sur le profilage racial de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, surtout celles qui suggèrent rien de moins qu'une réforme du système de déontologie policière.

4. **Persister dans la mobilisation du milieu et dans l'interpellation d'acteurs susceptibles de se commettre sur la situation.**

   Des organismes comme le Barreau du Québec et la Commission des droits de la personne ont été à l'écoute et ont vivement réagi face au traitement des personnes en situation d'itinérance, tant dans l'espace public que dans le système judiciaire. Il convient de sensibiliser d'autres organisations de défense des droits en publicisant la démarche d'observatoire de l'espace public et en leur présentant sur une base régulière les données obtenues des différentes activités de recherche et enquêtes-terrain.

5. **Sensibiliser et responsabiliser les éluEs municipaux et provinciaux à l'égard des pratiques de profilage, de la judiciarisation, des abus policiers et des limites des recours existants.**

Bibliographie

BARREAU DU QUÉBEC, ***Les personnes en situation d'itinérance : détentrice de droits fondamentaux***, mémoire présenté à la commission parlementaire sur l'itinérance au Québec de la Commission de la santé et des services sociaux, Octobre 2008.

BELLOT, CÉLINE, ***RADIS – Rapport d'abus et de discrimination***, Conférence dispensée dans le cadre du Forum Opération Droits Devant du RAPSIM du 11 février 2011.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (Assemblée nationale), ***Itinérance : agissons ensemble***, rapport de la commission parlementaire sur l'itinérance au Québec, novembre 2009.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE, ***La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : Un profilage social***, novembre 2009.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE, ***Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés - Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences***, mai 2011

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM), ***Orientations stratégiques 2011 du SPVM***, novembre 2010.

BILLETTE, Isabelle et BOIVIN, Rémi (SPVM), ***Police et itinérance à Montréal : une analyse des données policières***, octobre 2010.

ST-JACQUES, Bernard, Profilage social : Ce qu'il reste à faire pour aider Phil, ***Le Devoir***, lettre ouverte, 18 novembre 2010.

Annexes

Annexe 1)
Formulaire *Portrait de la situation dans l'espace public et de la judiciarisation*

Annexe 2)
Organismes ayant répondu au formulaire *Portrait de la situation dans l'espace public et de la judiciarisation*

Annexe 3)
La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : Un profilage social, recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Annexe 4)
Lettre ouverte au *Devoir,* Profilage social : Ce qu'il reste à faire pour aider Phil

Annexe 1) **Formulaire** ***Portrait de la situation dans l'espace public et de la judiciarisation***

Formulaire

Portrait de la situation
dans l'espace public et de la judiciarisation

La situation en regard de l'occupation de l'espace public des personnes itinérantes et marginalisées à Montréal évolue. Le portrait a aussi changé par rapport au début des années 2000 où la contravention constituait la principale arme contre la « présence dérangeante ». La Ville et son Service de police disent améliorer la situation. Qu'en est-il vraiment ? Un an après le rapport de la Commission des droits de la personne sur le profilage social, il est temps de refaire le portrait de la situation.

Avec l'Opération Droits Devant du RAPSIM, nous estimons important de voir où est rendu tout le monde et quel portrait vous faites de ceux et celles qui fréquentent votre ressource, quel qu'en soit le type. Nous désirons connaître les déplacements des personnes et (s'il y a lieu) la nouvelle réalité de vos quartiers, de vos postes de quartier (PDQ), bref des différents secteurs de la Ville. Mais encore, quelle est votre perception de la réalité terrain ou encore de quelle manière celle-ci a évolué avec les années? Plus généralement, qu'est-ce qui, selon vous, caractérise aujourd'hui l'occupation de l'espace public, la judiciarisation et le profilage social.

La démarche Nous vous demandons :

1. de vous réunir, en équipe et avec les personnes qui fréquentent votre organisme, pour prendre un moment afin de prendre le pouls de la situation.
2. de choisir une personne qui pourra nous transmettre ces données et faire le suivi avec nous dans le cadre des travaux de l'Opération Droits Devant.

Nous tiendrons aussi une rencontre de l'Opération Droits Devant le 14 décembre 2010 afin de revenir notamment sur le questionnaire, votre appropriation de celui-ci et sur les réponses auxquelles certains de vos organismes seront parvenus. Une présentation de certains résultats aura lieu dans le cadre du Forum de l'Opération Droits Devant du 11 février 2011. L'idée consiste aussi à ramener dans le public le portrait vu par notre milieu, d'alimenter nos alliés sur la question et de continuer les pressions politiques.

Merci et bonne compilation!

IDENTIFIEZ-VOUS

Organisme / Localisation (quartier ou secteur de la Ville) / PDQ concerné(s) / Personne responsable

CONCERNANT LA SITUATION DANS VOTRE QUARTIER ET AUTOUR DE VOTRE ORGANISME

1. Comment qualifier la **situation dans l'espace public** dans votre secteur d'intervention ?

2. Comment qualifieriez-vous les **rapports de votre organisme avec le voisinage** (commerces, résidentEs, etc.) ? Ω très bonne Ω bonne Ω faible Ω mauvaise Ω inexistante Expliquez :

3. Comment qualifieriez-vous les **rapports de votre organisme avec les policiers** ?
   Ω très bonne Ω bonne Ω faible Ω mauvaise Ω inexistante Précisez :

4. Y a-t-il un **nouveau type de population** qui fréquente votre organisme que vous rejoignez ?
   Ω oui Ω non Si oui, précisez :

5. Y a-t-il quelque chose de particulier dans votre secteur ayant un lien avec la **répression policière et/ou le profilage social** ? Ω oui Ω non Précisez :

6. Quelle **définition** faites-vous du **profilage social** ?

CONCERNANT LES PERSONNES QUI FRÉQUENTENT VOTRE ORGANISME

7. À votre avis, quels sont les **rapports des personnes** qui fréquentent votre organisme **avec le voisinage** (commerces, résidentEs, etc.) ?

8. À votre avis, quels sont les **rapports des personnes** qui fréquentent votre organisme **avec les policiers** ? Ω très bonne Ω bonne Ω faible Ω mauvaise Ω inexistante

9. Vous a-t-on rapporté des informations sur les **rapports de personnes** qui fréquentent votre organisme **avec des agents de sécurité, des agentEs ou policiers du métro**?
   Ω oui Ω non Si oui, précisez :

CONCERNANT L'ESPACE PUBLIC, LE PROFILAGE SOCIAL ET LA JUDICIARISATION DES PERSONNES

10. À votre connaissance, la situation des personnes dans l'espace public et les **rapports** quelles y entretiennent (avec les policiers, résidentEs, commerçantEs et autres) **se sont-ils améliorés depuis cinq ans** ? Ω beaucoup Ω un peu Ω pas vraiment Ω pas du tout. Précisez :

11. Comment qualifieriez-vous de manière générale la **situation judiciaire des personnes** qui fréquentent votre organisme ?
    Ω très bonne Ω bonne Ω faible Ω mauvaise Ω inexistante Précisez :

12. Judiciarisation : des personnes qui fréquentent votre organisme vous font-elles état des situations suivantes :

    -**Interpellations** (accompagnées d'un avertissement ou autres) par les policiers
    Ω tout le temps Ω fréquemment Ω parfois Ω jamais

    -**Contraventions**
    Ω tout le temps Ω fréquemment Ω parfois Ω jamais

    -Charges au code **criminel**
    Ω tout le temps Ω fréquemment Ω parfois Ω jamais

    -Cas d'abus et de **discrimination (physique)**
    Ω tout le temps Ω fréquemment Ω parfois Ω jamais

    -Cas d'abus et de **discrimination (verbale)**
    Ω tout le temps Ω fréquemment Ω parfois Ω jamais

    -Quadrilatères et autres **conditions** liées au criminel
    Ω tout le temps Ω fréquemment Ω parfois Ω jamais

13. Comment compareriez-vous votre situation…
    -Avec celle des autres quartiers ?
    -Avec celle du centre-ville (pour les groupes issus de l'extérieur du centre-ville) ?

14. Si elle vous apparait **e**xistante, **comment définiriez-vous concrètement la situation de profilage social** vécue par les personnes avec lesquelles vous travaillez ?

15. Autres **commentaires** sur la situation (espace public, profilage social et judiciarisation)

Merci de votre collaboration. Veuillez nous faire parvenir votre formulaire rempli par fax au (514) 879-1948 ou à bernard.stjacques@qc.aira.com d'ici le 26 février 2011. Pour plus d'infos, (514) 879-1949

Annexe 2) **Organismes ayant répondu au formulaire** *Portrait de la situation dans l'espace public et de la judiciarisation*

1. Accueil Bonneau (2 dans 1)
2. Action autonomie
3. Action réinsertion / Sac-à-dos (3 dans 1)
4. ADDICQ-Montréal
5. Unité d'intervention mobile L'Anonyme
6. Auberge communautaire du Sud-ouest
7. Auberge du cœur Le Tournant
8. Auberge Madeleine
9. Bureau de consultation jeunesse (BCJ)
10. CACTUS Site fixe
11. CACTUS PLAISIIRS
12. Chambreclerc
13. CRAN / Relais Méthadone (2 dans 1)
14. Dans la rue - Centre de jour
15. Dans le Rue – Bunker (2 dans 1)
16. Dîners Saint-Louis
17. Diogène
18. Dopamine
19. En Marge 12-17
20. L'Entre-Gens
21. Foyer des jeunes travailleurs/euses de Montréal
22. GEIPSI
23. Groupe d'intervention alternative par les pairs (GIAP)
24. L'Itinéraire
25. Maison Benoit Labre
26. Maison Marguerite
27. Maison du Père
28. Maison du Pharillon
29. Maison Tangente
30. Multicaf
31. PACT de rue
32. Passages - Hébergement
33. Passages - Logement
34. Plein Milieu
35. Projet Autochtones du Québec
36. Refuge des Jeunes - Refuge
37. Refuge des Jeunes - Logement
38. RÉZO
39. Services juridiques communautaires de Pointe-St-Charles
40. Spectre de rue
41. Stella
42. Travail de rue action communautaire (TRAC; 6 dans 1)
43. Y du Québec – Premier Arrêt
44. Y du Québec – Programme Dialogue

Annexe 3) *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : Un profilage social*, **recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse**

1. Que les normes et politiques institutionnelles du SPVM en matière de lutte aux incivilités soient modifiées afin d'y supprimer les éléments qui ciblent et stigmatisent les personnes itinérantes;

2. Que l'usage par le SPVM de méthodes répressives à l'encontre de la population itinérante repose non pas sur la perception sociale d'une présence dérangeante et menaçante, mais uniquement sur des critères comportementaux neutres applicables également à tous les citoyens, tel que le degré de nuisance ou de dangerosité de l'acte reproché;

3. Qu'une formation sur les sources sociales de l'itinérance et sur les risques de profilage qui pèse sur les personnes itinérantes soit donnée au corps policier de la Ville de Montréal;

4. La révision, par chaque municipalité et arrondissement, ainsi que par le gouvernement provincial, de toutes les dispositions réglementaires ou législatives sanctionnant des comportements qui découlent de l'obligation d'occuper l'espace public afin de s'assurer qu'elles comportent une nuisance bien identifiée et, le cas échéant, que celle-ci soit justifiée. Au surplus, la Commission recommande que les dispositions réglementaires non conformes à la Charte ne soient pas appliquées jusqu'à leur modification ou leur abrogation par les autorités compétentes;

5. L'abrogation de l'ordonnance de l'arrondissement Ville–Marie fermant ses quinze derniers parcs qui étaient encore ouverts la nuit;

6. L'abrogation de la disposition du Règlement sur les chiens et autres animaux de l'arrondissement Ville-Marie qui prohibe spécifiquement les chiens dans le parc Émilie-Gamelin et le square Viger;

7. Que le *Code de procédure pénale* soit modifié afin d'éliminer l'impact discriminatoire, notamment sur les personnes en état d'itinérance, de ses dispositions actuelles prévoyant l'emprisonnement pour amendes impayées;

8. Que l'État s'engage à renforcer les droits économiques et sociaux à l'intérieur de la Charte dans les plus brefs délais afin d'assurer la protection des droits des personnes les plus vulnérables de notre société, notamment les personnes en situation d'itinérance;

9. La mise en place d'une politique sur l'itinérance afin que l'État, ses différents représentants et agents fournisseurs de services s'engagent formellement dans une action planifiée et concertée qui implique l'allocation de ressources dirigées et ce, en priorité aux personnes itinérantes;

10. Qu'une politique sur l'itinérance :
    a) prévoie des mesures concrètes pour améliorer la coordination entre les différents acteurs oeuvrant auprès de la clientèle itinérante, et ainsi assurer une continuité dans l'offre de service et un meilleur arrimage entre les différentes catégories d'intervention;
    b) renforce et bonifie les mesures existantes destinées à rejoindre là où elles se trouvent les personnes itinérantes souffrant de problèmes de santé mentale ou de dépendance, et ce, afin de s'assurer que ces personnes bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi médical approprié au sein du réseau de la santé et des services sociaux;
    c) veille à renforcer et à augmenter les ressources destinées à assurer aux personnes itinérantes un suivi thérapeutique personnalisé et inscrit dans la longue durée;
    d) prévoie le renforcement des mesures ou des programmes existants destinés à accompagner et à outiller les jeunes qui sortent des centres jeunesse dans leurs démarches d'insertion, notamment au cours de leur parcours scolaire et de leur recherche d'emploi;
    e) renforce et bonifie les mesures et les programmes destinés à accompagner les personnes itinérantes ou à risque de le devenir dans le cadre de leur parcours de scolarisation et d'insertion professionnelle;
    f) s'appuie sur la mesure du Panier de consommation (MPC) pour fixer les barèmes du soutien financier octroyé aux personnes et aux familles les plus démunies par l'entremise des programmes d'aide sociale et de solidarité sociale;

11. Que l'État privilégie une approche préventive et proactive relativement au phénomène de l'itinérance, notamment en faisant bénéficier d'un logement suffisant et adéquat les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, si tel est leur souhait;

12. Que le gouvernement bonifie et rende récurrents les budgets consacrés au financement de nouveaux projets d'habitation sociale par le biais des différents programmes de la Société d'habitation du Québec prévus à cet effet;

13. Que le gouvernement revoie à la hausse le budget de cinq millions de dollars associé au *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social*, et ce, sur la base des besoins chiffrés tels qu'estimés par ses différents partenaires du secteur de l'habitation sociale et communautaire;

14. Que le gouvernement rattache au *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social* un cadre de financement stable et récurrent qui soit ajusté annuellement en fonction de l'évolution des besoins réels des organismes publics et privés offrant du soutien communautaire en logement social.

Annexe 4) **Lettre ouverte au *Devoir***

Profilage social - Ce qu'il reste à faire pour aider Phil

Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

LE DEVOIR
18 novembre 2010
Actualités en société

Bernard St-Jacques

Organisateur communautaire au Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Phil vient tout juste d'éviter le pire! Il en a pour 35 000 $ en contraventions reçues dans les dernières années, dont plus des deux tiers à Québec. La moitié de ce montant faisait l'objet, il y a encore quelques jours, d'un mandat d'emprisonnement pour amendes impayées. De son passé de «criminel notoire» à faire du squeegee et à se retrouver dans les parcs, il n'en a conservé que l'habit.

N'importe quel policier de la province qui l'aurait arrêté en voyant sa bouille de punk marginal aurait donc pu le mettre «en dedans» pour une partie des contraventions de Québec, ce qui lui aurait valu un séjour en prison d'environ 700 jours (près de deux ans)! Notre ami a eu peur! Normal. L'intervention judiciaire des derniers jours a permis de changer la donne. Comme le ridicule ne tue pas, le juge a transformé les 23 mois de prison de Phil en près de 5 mois de travaux à 35 heures/semaine. S'il veut tout régler, c'est plus de 7 mois à temps plein de travaux qui l'attendent. Loin d'être unique, ce cas de figure bien réel peut nous donner une idée de l'étendue des conséquences du profilage social.

Un rapport de force

Il y a un an, une bouffée d'air frais emplissait le milieu de l'itinérance avec l'arrivée de l'avis de la Commission des droits de la personne (CDPDJQ) «La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal: un profilage social».

Le rapport reconnaît l'existence d'un profilage social systémique, un traitement différencié des policiers dans leurs interventions auprès des pauvres qui reçoivent des contraventions dans l'espace public. Au banc des accusés, on retrouve un outil qui encourage les interventions policières, soit la politique de lutte contre les incivilités. La Ville de Montréal et son service de police (SPVM) ne sont pas en reste: la première octroie un mandat en favorisant inutilement l'utilisation de la réglementation appliquée de manière discriminatoire par le second.

En plus du constat sans nuance de discrimination, la surprise du rapport est venue de ses recommandations. D'abord, on exige des changements dans les politiques institutionnelles du SPVM, dans la conduite des agents et dans le code de procédure pénale afin d'empêcher l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes. Ensuite, on recommande la mise en place d'une politique globale en itinérance. Mais encore, la Commission suggère d'importants changements, comme de mettre en examen la réglementation qui découle de l'obligation d'occuper l'espace public et d'abolir les règlements qui ne seraient appliqués qu'auprès de ces personnes.

Le paysage a-t-il changé depuis?

Il aurait été surprenant d'imaginer la Ville se réjouir de ces constats alarmants, mais on se serait attendu à un déni moindre des conclusions d'un organisme aussi sérieux que la CDPDJQ. Il est inquiétant que la Ville de Montréal et le SPVM refusent de voir les choses en face après avoir accentué l'émission de contraventions au tournant des années 2000 et favorisé la fermeture de l'espace public (surtout dans l'accès aux parcs).

Aujourd'hui, même s'il dit ne pas y croire, le maire affirme que le profilage, c'est «tolérance zéro». L'émission de contraventions a aussi diminué et un changement de ton est observable au SPVM. Reste à voir si le plan d'action ciblé en itinérance déposé le mois dernier par la Ville et l'arrivée de Marc Parent à la tête du SPVM atténuerons les pratiques de profilage. Pour le reste, si la Ville se cherche de nouvelles options, elle n'a qu'à aller fouiller dans les recommandations du rapport, celui-là même qui l'a condamnée il y a un an. Pas besoin de chercher plus loin.

Faire encore plus

On constate en outre que l'expression «profilage social» a trouvé une certaine place dans le vocabulaire courant et que la solidarité s'installe entre les groupes d'aide aux victimes des différentes formes de profilage (racial, politique, etc.). Le cri d'alarme répété aux institutions gouvernementales rencontrées suite à la sortie du rapport auront aussi porté quelques fruits: consolidation de services directs spéciaux tels les procureurs désigné et de perception à la cour municipale, la clinique Droits devant du RAPSIM, etc. Mais encore (bon point pour Phil), le ministère de la Justice pourrait bientôt éradiquer la disposition insensée qui permet le recours à la prison pour non-paiement d'amendes. Enfin, le Barreau du Québec a fait et continue de faire de la judiciarisation des personnes itinérantes un thème important de ses interventions.

De son côté, la Commission a bien su jouer son rôle de chien de garde des droits des plus pauvres d'entre nous, mais force est de constater qu'elle devra en faire encore plus afin que ses costaudes recommandations trouvent leurs échos auprès des autorités concernées. Parions qu'elle pourra compter sur le RAPSIM pour l'appuyer et réintégrer des droits qu'on retire à des êtres qui (tout comme Phil il n'y a pas si longtemps) n'en ont déjà plus!

RESPECTEZ
LE
DROIT DE
CITÉ
-RAPSIM-
berge du cœur
1-866-99-coeur
Les Auberges du coeur